



Communiqué de presse – Novembre 2020

Les FCE de France soutiennent l'économie des territoires et l'amendement voté à l'unanimité par le Sénat

À l'occasion de cette deuxième vague de contraintes et des prises de responsabilités qui l'accompagnent, les FCE de France se positionnent en faveur d'une autorité accrue des Préfets sur les territoires pour trouver l'équilibre nécessaire entre sécurité sanitaire et économie. Dans le prolongement de l'amendement voté à l'unanimité par le Sénat, les FCE de France souhaitent que *« les Préfets, quand les conditions sanitaires sont remplies, puissent autoriser l'ouverture de commerces de détail non alimentaires »*.

Le confinement et la prolongation de l'état d'urgence sanitaire sont une nécessité, cela ne fait aucun doute. C'est bien dans ce cadre de confinement généralisé que **les Préfets et leur proximité territoriale prennent tout leur sens.**

Leur **connaissance précise** des indicateurs sanitaires d'une part, mais également des **enjeux économiques, des flux de personnes**, etc... doivent leur permettre, **en tant que représentant de l'État, de prendre des décisions alignées sur la volonté gouvernementale**, mais plus abouties et justes en local.

C'est précisément le confinement national, et la limitation des flux interrégionaux, qui doivent renforcer leur pouvoir de décision sur leur territoire et la décentralisation nécessaire au pays. **La position du Sénat, soutenue par les FCE, exprimée par un amendement voté jeudi soir à l'unanimité dans le cadre de l'examen de la loi d'urgence, est donc de décentraliser cette décision d'ouverture ou de fermeture de magasin, non pas en fonction de l'activité, mais en fonction du risque sanitaire apprécié par les Préfets et les représentants locaux.** Des conditions très strictes d'ouverture doivent sans doute être étudiées selon les territoires et l'incidence sanitaire et quoi qu'il en soit, les Français restent contraints par la règle des une heure/un km, etc.

Les femmes sont à nouveau les premières impactées par ce contexte :

- 65% des petits commerces sont dirigés par des femmes
- 70% d'entre-elles ont des revenus inférieurs à 1500 €.

Cette précarité est redoutable. Les aides gouvernementales doivent être à la hauteur des contraintes, simples et rapides à obtenir.

Les Femmes Chefs d'Entreprises, en soutien aux amendements déposés par les Sénateurs, appellent les Députés de France à voter en faveur de cette décentralisation responsable.

Contacts presse :

Communication FCE France
Léa VILLOT – Nathalie PRADINES
04 72 40 54 10 – 06 20 56 65 16
l.villot@comadequat.fr